



Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs les représentants de
l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Cher(e)s collègues,

49 suicides dans la Police Nationale depuis le 1^{er} janvier
2019.

Le nombre de suicides qui touche notre profession ne doit
laisser personne indifférent et doit induire une réaction
immédiate et sans précédent.

Cet effroyable chiffre est le plus important de ces vingt
dernières années.

Nous tenons d'ailleurs à adresser une pensée particulière
et émue aux familles et aux proches de nos collègues
disparus.

Nous avons bien conscience que la solution « miracle » n'existe pas.

La complexité de ce sujet et les raisons multifactorielles qui conduisent nos collègues à passer à l'acte, nous obligent évidemment à réagir collectivement et sur de nombreux fronts.

Nous soulignons la volonté des acteurs présents autour de cette table de vouloir lutter efficacement et durablement contre ce fléau.

Votre présence, aujourd'hui, dans cette instance, Monsieur le Ministre, nous l'interprétons évidemment comme un signal fort et comptons sur vous pour ne pas nous décevoir.

Cette volonté notable reste néanmoins en trop grand décalage avec le ressenti et le quotidien de nos collègues sur le terrain.

Pour mémoire, le 29 mai 2018, lors du CHSCT extraordinaire, présidé par votre prédécesseur, le plan de mobilisation de lutte contre le suicide était déjà basé sur les outils que représente l'ensemble des CHSCT mais aussi les cellules de veille RPS alors que pour l'année 2017, le bilan sur la tenue de ces réunions était affligeant.

Les 3 CHSCT obligatoires annuellement n'étaient quasiment jamais réunis dans les services, quant aux cellules de veille, je n'ose à peine vous en faire état, tellement cela frisait le ridicule.

En effet, malheureusement, depuis ce 29 mai 2018, ce sont 67 collègues qui ont fait le choix dramatique de nous quitter.

Aujourd'hui, comment baser une nouvelle fois le plan de mobilisation contre le suicide sur ces mêmes outils alors que les instances précitées ne sont toujours pas réunies conformément aux textes et à vos instructions ?

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, j'attire votre attention sur le fait que certains Préfets s'appuient aujourd'hui sur la Loi de Modernisation de la Fonction Publique pour stopper les réunions de CHSCT, véritables détecteurs des risques psycho-sociaux.

A ce titre, pourriez-vous, nous éclairer sur la position de votre ministère ?

D'autre part, il convient de développer les dispositifs de détection des signes faibles de passage à l'acte par la formation continue de tous les encadrants.

Si nous pouvons nous satisfaire de la mise en place de la première délégation d'enquête, à Montpellier la semaine dernière, tout comme des visites de sites diligentées depuis un an, un certain nombre de dossiers doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Nous prenons pour exemple les services de la PAF Gaillard et du CSP de Niort où l'inertie de l'administration génère toujours les mêmes risques.

Pour être plus précis, nos collègues attendaient une amélioration de leurs conditions de travail mais le

manque de décisions a généré des effets dévastateurs sur la cohésion du service.

La lutte contre les risques psycho-sociaux nous interdit le moindre corporatisme et chacun doit se sentir concerné.

Sur ce point, nous pourrions légitimement nous interroger sur les mesures prises à l'attention des « encadrants » détectés comme défaillants ou comme partie prenante dans des situations de risques psycho-sociaux ou de suicide.

D'autres chantiers comme la réforme des cycles horaires et le statut du travailleur de nuit doivent être portés par une dynamique d'amélioration des conditions de travail des agents et doivent aboutir rapidement.

Ces réformes ne doivent pas être conduites sous le seul sceau de l'exercice budgétaire mais doivent réellement prendre en compte l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels.

Investir dans l'amélioration des conditions de travail des agents placés sous votre autorité, c'est investir également pour la sécurité de tous nos concitoyens.

Monsieur le Ministre, nous attendons immédiatement des actes forts, un véritable changement de culture au sein de cette maison Police et une réelle volonté d'aboutir.

La FSMI-FO demande que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal de cette instance.

Les représentants de la FSMI-FO